

coopération et le développement économiques (OCDE), à l'exception de l'Islande et de la Turquie, se sont engagés à respecter. Le Canada a accepté de participer à la nouvelle entente malgré les graves lacunes qu'elle comporte à ses yeux, car elle constitue un nouvel effort en vue de faire régner une certaine discipline internationale dans le domaine de la concurrence en matière de crédits.

Le Canada a aussi participé aux travaux du Club de Paris, organisme officieux qui, en cas de retards graves dans le remboursement de crédits publics, s'occupe de réunir les États créanciers et les États débiteurs pour qu'ils discutent des modalités de remboursement les plus appropriées. En 1978, le Club de Paris a tenu avec les représentants du Pérou une rencontre à laquelle le Canada a assisté.

Au cours de l'année, le Canada a signé avec le Malawi et le Samoa-Occidental des accords établissant les modalités de solution des problèmes d'assurance de l'investissement à l'étranger, portant ainsi à 24 le nombre d'accords de ce genre. A la fin de l'année, des discussions avec 21 autres États étaient en cours en vue d'accords analogues.

#### Politique de coopération industrielle à l'égard des pays en développement

Dans le cadre de la revue générale de ses relations avec les pays en développement, le gouvernement canadien met de plus en plus l'accent sur les pays à revenu moyen ou élevé. Le programme d'aide au développement ne s'étant guère appliqué jusqu'ici aux pays les plus riches (il visait surtout les plus pauvres d'entre eux), on envisage actuellement un programme de coopération industrielle propre à stimuler l'investissement dans les pays en développement disposant déjà d'une solide assiette industrielle.

Tandis que s'élabore cette nouvelle politique canadienne par la création de nouveaux programmes et la coordination de programmes existants dans le secteur de l'aide ou dans d'autres domaines, de petites et moyennes entreprises canadiennes peuvent être encouragées à s'établir dans des pays en développement choisis, par voie d'investissements directs ou de cogestions ou en établissant tout autre lien d'affaires. Il s'ensuivrait une hausse de la demande de machinerie et de technologie canadiennes qui, à son tour, stimulerait la croissance et de ce fait les exportations de notre secteur industriel largement tributaire des marchés extérieurs. Ce scénario offre aussi l'avantage de contribuer à l'essor des industries associées des pays en développement.

A l'échelle multilatérale, le Ministère a participé, dans le cadre de la CNUCED à la négociation d'un code international régissant les transferts de technologie. Une conférence diplomatique a eu lieu à ce sujet à Genève, en novembre 1978. Le Ministère a aussi continué de suivre de près les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et a participé, en mars 1978, aux négociations